



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

DIX-NEUVIÈME SESSION

INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR L'ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ PHYTOSANITAIRE

POINT 14.3 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat la CIPV)

1. Introduction

Évaluation de la capacité phytosanitaire: vue d'ensemble

- [1] L'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP)¹, qui est l'un des processus phares de la CIPV, comporte plusieurs phases et offre un large éventail d'avantages. Le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 la cite comme étant l'un des trois (3) principaux domaines de résultats en matière de mise en œuvre et de renforcement des capacités².
- [2] L'ECP permet aux pays d'élaborer une stratégie nationale de renforcement des capacités phytosanitaires, traçant la voie à suivre pour atteindre les objectifs souhaités en la matière. En sélectionnant le module législatif, les pays peuvent également réviser les lois ou les règles existantes ou en créer de nouvelles pour appuyer cette stratégie. Guidées par les résultats de l'ECP, les organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) travaillent ensuite à la mise en œuvre de la stratégie et à l'adoption des cadres juridiques nécessaires. Passant du diagnostic à l'action, les pays peuvent s'appuyer sur les résultats de l'ECP pour combler les lacunes critiques observées en matière de capacités, mobiliser des ressources et, en définitive, renforcer leurs systèmes phytosanitaires.
- [3] Depuis 1999, près de 60 ECP ont été menées avec succès dans le monde, démontrant l'efficacité d'approches consistant à collaborer avec les organismes donateurs et les parties contractantes, malgré les contraintes financières.

Principaux progrès accomplis en 2024

- [4] L'année 2024 a été marquée par d'importants progrès dans l'évolution des ECP. On a achevé d'y évaluer et d'y promouvoir activement la mise en œuvre des stratégies nationales de renforcement des capacités phytosanitaires dans les pays ciblés. Une intense communication a permis d'accroître la transparence et la prise de conscience de l'impact des ECP, ce qui a encouragé les pays, les donateurs et les parties prenantes à collaborer davantage. Il a été réalisé une étude théorique qui propose d'importantes recommandations pour améliorer l'ECP. Le secrétariat de la CIPV (ci-après dénommé «le secrétariat») a progressé dans la mise en œuvre de plusieurs d'entre elles et jeté les bases d'une amélioration du processus de l'ECP en 2025 et au-delà.

¹ Page web de l'ECP: <https://www.ippc.int/fr/about/core-activities/capacity-development/phytosanitary-capacity-evaluation/>

² Cadre stratégique de la CIPV: <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/afa18d1e-b78b-4e4b-95ad-97403fdd47e4/content>

Objet et contexte du présent document

[5] Le présent document a pour objet de faire le point sur les activités d'ECP et sur les prochaines étapes à suivre pour améliorer cette dernière. Il s'appuie sur la feuille de route approuvée en novembre 2024 par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (ci-après dénommé «le Comité»), qui s'aligne sur la stratégie en matière d'ECP pour 2020-2030. Cette stratégie vise à constamment renforcer les systèmes phytosanitaires des pays en abordant six (6) principaux domaines de résultats³. Le présent document s'articule autour de ces six domaines.

2. Progrès dans le domaine de résultats principal 1: les pays, les donateurs et les organisations de développement connaissent l'ECP et comprennent les avantages que présente son application

2.1 Modalités d'accès à une ECP: rappel rapide

[6] Chacune des trois modalités de conduite d'ECP offre une approche structurée, avec différents degrés d'appui et de responsabilités assurés par les facilitateurs certifiés CIPV et par le secrétariat:

- a) **Modalité facilitée avec l'appui du secrétariat** – Cette option permet de bénéficier des conseils techniques d'un facilitateur ECP certifié CIPV et du secrétariat, ce qui garantit une supervision et un soutien appropriés tout au long du processus;
- b) **Modalité facilitée sans l'appui du secrétariat** – Dans cette modalité, l'évaluation est menée avec l'appui d'un facilitateur ECP certifié CIPV, mais sans participation directe du secrétariat;
- c) **Modalité indépendante (dirigée par l'ONPV)** – L'ONPV assume l'entière responsabilité du processus d'ECP, qu'elle gère de manière indépendante, sans l'appui du secrétariat ou de facilitateurs ECP certifiés CIPV. En conséquence, le secrétariat ne supervise pas les résultats, ne peut garantir leur alignement sur les normes applicables, et ne promeut ni ne facilite la mise en œuvre des stratégies qui en résultent.

[7] L'ONPV sélectionne un facilitateur certifié à partir du vivier existant, en fonction de la modalité⁴. La page web du Portail phytosanitaire international consacrée à l'ECP mentionne les trois modalités⁵.

³ 1) les pays, les donateurs et les organisations de développement connaissent l'ECP et comprennent les avantages que présente son application; 2) un financement durable est en place sur le long terme pour aider à assurer la maintenance et l'administration de l'ECP, et des ressources sont mobilisées pour aider à appliquer cet outil; 3) le logiciel et la plateforme d'ECP sont fiables, efficaces et faciles à utiliser; 4) l'outil d'ECP est révisé et actualisé régulièrement, et de nouveaux modules et outils de planification stratégique sont ajoutés en fonction des besoins (par exemple, un module environnemental, un outil de suivi de la mise en œuvre); 5) on dispose d'un solide réseau d'expertise phytosanitaire pour appliquer les ECP; et 6) le cadre de suivi et d'évaluation est utilisé pour mesurer les résultats de l'application d'ECP.

⁴ Facilitateurs certifiés ECP: https://assets.ippc.int/static/media/uploads/pce/pce_facilitators_certified_2022.pdf

⁵ Page web consacrée à l'ECP: <https://www.ippc.int/fr/about/core-activities/capacity-development/phytosanitary-capacity-evaluation/>

2.2 Modalités de la récente mise en œuvre de l'ECP dans les pays

ECP menées dans les pays de l'Union africaine dans le cadre du projet «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire» (GCP/GLO/949/EC)

- [8] Dans le cadre de la modalité facilitée avec l'appui du secrétariat [modalité a)], il a été mené à bien 11 ECP dans les pays suivants de l'Union africaine et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA): Djibouti, Égypte, Eswatini, Kenya, Malawi, Maurice, Ouganda, Seychelles, Rwanda, Zambie et Zimbabwe.
- [9] Dans le cadre de ce projet, le secrétariat a veillé à ce que les pays qui utilisent l'ECP acquièrent également des compétences et des ressources complémentaires grâce au cours de gestion axée sur les résultats de l'Université de Wolverhampton ainsi qu'aux collaborations mises en place avec le Comité de liaison entrepreneuriat-agriculture-développement (COLEAD) et le Pôle de formation en ligne de la FAO, comme cela est détaillé plus loin dans le présent document, cela pour maximiser les possibilités de mise en œuvre de leur stratégie nationale de renforcement des capacités phytosanitaires.
- [10] Ce projet, mis en œuvre conjointement par le secrétariat et la Division des systèmes agroalimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments (ESF) de la FAO, visait initialement neuf (9) pays. Avec trois (3) extensions de projet, dont une (1) extension du coût du projet, il est devenu possible de couvrir deux (2) pays supplémentaires, avec une nouvelle date de fin de projet fixée à juin 2025.

Autres ECP menées en 2024

- [11] Le Nigéria et la Namibie ont achevé leurs ECP en 2024 en utilisant la modalité facilitée [modalité b)] avec l'appui de facilitateurs certifiés CIPV et sans participation directe du secrétariat.
- [12] Dans le cadre de l'ECP du Nigéria, financée par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) au titre de la subvention à l'élaboration de projets STDF/PPG/817, on travaille à la mise en œuvre de la stratégie et l'on a élaboré une proposition de projet qui se fonde sur les conclusions de l'ECP⁶.
- [13] Le Bureau de la FAO en Namibie étudie la nécessité d'élaborer un projet de mobilisation de ressources qui aiderait à mettre en œuvre la stratégie en matière d'ECP.

Prochaines ECP en Afrique centrale

- [14] Dans le cadre du projet du STDF intitulé «Contribution à l'harmonisation du cadre législatif phytosanitaire en Afrique centrale», un accord a été conclu entre le secrétariat et le Pôle régional de recherche appliquée au développement des systèmes agricoles d'Afrique centrale pour mener des ECP dans six (6) pays: Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et Tchad. L'objectif de ce projet est de réviser la législation phytosanitaire de ces pays et d'harmoniser le cadre juridique phytosanitaire au niveau sous-régional.
- [15] Les six (6) pays ont soumis leurs lettres de demande officielles. La phase préparatoire des ECP est engagée pour assurer l'accès des coordonnateurs nationaux au système d'ECP en ligne et les aider à identifier les parties prenantes à inviter aux ateliers de consensus. Les premiers ateliers d'ECP devraient avoir lieu en 2025.

⁶ «Renforcer le système phytosanitaire nigérian pour sécuriser les échanges commerciaux».

Voir <https://www.standardsfacility.org/fr/ppg-817>

ECP à venir au Pakistan, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam

[16] Le Pakistan, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam se sont dits intéressés par la possibilité que la FAO les aide, sur le plan technique, à évaluer et améliorer leur infrastructure phytosanitaire, leurs cadres réglementaires et leurs capacités d'organisation au moyen de l'ECP. Ce travail sera mené dans le cadre du nouveau projet intitulé «Développer le commerce par des mesures sanitaires et phytosanitaires renforcées en République démocratique populaire lao, au Pakistan et au Viet Nam» (TCP/RAS/4002), que le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique met en œuvre d'octobre 2024 à 2026.

Autres ECP à venir

[17] Les Philippines organisent une ECP autofinancée et le secrétariat a fourni des orientations concernant les conditions d'engagement du facilitateur [modalité b)].

[18] En Éthiopie, le coordonnateur national de l'ECP a obtenu l'accès au système en ligne. L'ECP est financée par un projet du STDF et le processus devrait être lancé prochainement [modalité b)].

[19] Le Mali organise une ECP autofinancée et le secrétariat a fourni des orientations concernant les conditions d'engagement du facilitateur [modalité b)].

[20] D'autres pays comme le Burkina Faso, l'Érythrée, la République démocratique du Congo et le Togo ont demandé, par lettre officielle, que soit réalisée une ECP si des fonds étaient disponibles au secrétariat.

2.3 Activités de communication et de plaidoyer relatives à l'ECP

[21] **Manifestation parallèle du Comité de l'agriculture.** Lors de cette manifestation, intitulée *En quoi la santé des végétaux est-elle essentielle à la réussite de l'approche «Une seule santé»?*⁷, la personne qui coordonne l'ECP au Zimbabwe a partagé son expérience de cet outil et de celui d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments conçu par la FAO et l'OMS. Elle a, ce faisant, mis en avant les avantages que peut présenter l'ECP lorsqu'elle est menée en même temps que d'autres évaluations sectorielles, ce qui permet de mettre en place une collaboration intersectorielle et des synergies au niveau national. En outre, un panel composé d'intervenants de haut niveau tels que le Directeur général adjoint de la FAO a fait valoir que l'ECP est un outil unique qui continue de contribuer aux objectifs les plus élevés de l'approche «Une seule santé».

[22] **Intervention clé du Kenya à la réunion de 2024 du Groupe de la planification stratégique.** Une personne représentant l'ONPV du Kenya a fait part de l'expérience acquise par son pays en matière d'ECP et de ses avantages. L'ONPV du Kenya a mené sa première ECP en 2002, ce qui a permis d'obtenir de l'Union européenne et d'autres donateurs des fonds pour construire deux laboratoires de diagnostic et payer l'équipement de laboratoire, la formation du personnel et l'accréditation de ses laboratoires phytosanitaires. La deuxième, menée en 2018, a permis de réviser les politiques et réglementations phytosanitaires nationales. La troisième, menée en 2023, a permis d'identifier d'autres domaines sur lesquels se concentrer pour renforcer les capacités phytosanitaires. Au total, ces trois (3) ECP ont permis à l'ONPV de numériser les processus d'importation et d'exportation, de créer des unités d'analyse du risque phytosanitaire et de surveillance qui fonctionnent bien, de mettre en place une direction des services de laboratoire pour améliorer la coordination de ces services, et de créer une unité de recherche au sein de l'organisation.

⁷ <https://www.ippc.int/fr/news/healthy-plants-healthy-planet-the-key-to-one-health-success/>

[23] **Plan de communication 2024 du secrétariat de la CIPV.** Le secrétariat a utilisé son plan de communication 2024 pour renforcer la transparence et faire valoir les résultats transformateurs des ECP. Diffusant nouvelles et reportages, il a mis en avant les progrès réalisés par les pays dans l'amélioration des systèmes phytosanitaires, notamment via les communiqués suivants:

- [Comment les exercices d'évaluation des capacités phytosanitaires de la CIPV ont permis de renforcer la santé des végétaux en 2023](#)
- [Coopération Sud-Sud: l'achèvement du projet annonce des changements positifs pour la santé des plantes au Cambodge et à Sri Lanka](#)
- [Le Zimbabwe achève l'évaluation de son système phytosanitaire et commence à élaborer une stratégie pour améliorer la santé des végétaux](#)
- [Le Kenya repense et renforce son système phytosanitaire](#)
- [L'Égypte évalue ses capacités phytosanitaires pour renforcer sa sécurité alimentaire et le commerce de ses produits agricoles](#)
- [Le Sénégal consolide son système phytosanitaire](#)
- [L'Ouganda évalue ses capacités phytosanitaires pour dynamiser son commerce agricole](#)
- [Des végétaux sains pour une planète saine: la clé du succès de l'approche «Une seule santé»](#)
- [Une étape décisive franchie dans le renforcement des capacités phytosanitaires des pays du COMESA](#)

[24] Le secrétariat a diffusé ces nouvelles et reportages auprès d'un public plus large par le biais des canaux suivants:

- **Bulletin d'information de la CIPV** – articles réguliers sur les réalisations de l'ECP;
- **plateformes de médias sociaux** – diffusion stratégique par le biais de diverses plateformes, avec un contenu clé partagé par les bureaux de pays de la FAO et le Bureau de liaison de la FAO en Belgique;
- **Bulletin d'information de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP)** – nouvelles de la CIPV et produits phares.

[25] Ces efforts se sont amplifiés lors d'importantes manifestations avec, notamment, un point de situation présenté à la réunion du groupe de travail du STDF en juin 2024.

[26] Le plan établi par le secrétariat pour communiquer sur l'ECP comprend les initiatives suivantes:

- **une vidéo sur l'impact mondial** – récit convaincant présentant les succès de l'ECP dans le monde;
- **des articles de fond** – mettant en avant les facilitateurs ECP nouvellement certifiés;
- **points forts des projets** – résultats tangibles du COMESA et d'autres initiatives régionales;
- **analyse des lacunes recensées en matière phytosanitaire** – partage d'informations et de recommandations exploitables issues de l'analyse de ces lacunes.

3. Progrès dans le domaine de résultats principal 2: un financement durable est en place sur le long terme pour aider à assurer la maintenance et l'administration de l'ECP, et des ressources sont mobilisées pour aider à appliquer cet outil

3.1 Projets mis en œuvre et gérés dans le respect total des cadres et stratégies de transparence existants

[27] *Difficultés de financement et solutions proposées par les organes directeurs de la CIPV*

[28] À la dix-huitième session de la Commission des mesures phytosanitaires, en 2024, des pays en développement ont demandé qu'on les aide financièrement à mener une ECP. Le secrétariat a expliqué qu'actuellement, aucun fonds n'était alloué à ce type d'activité, indiquant cependant qu'il aiderait les pays à approcher des donateurs pour mobiliser des ressources.

[29] Les difficultés financières que rencontre l'ECP tiennent principalement aux ressources requises pour maintenir en fonctionnement et améliorer l'outil et le processus correspondants au niveau du secrétariat, ainsi qu'au soutien financier à apporter aux pays qui souhaitent entreprendre une activité de ce type.

[30] À la réunion d'avril 2024 du Bureau de la CMP, le secrétariat a redit que l'on manquait de fonds, que ce fût pour maintenir en fonctionnement et améliorer le processus ECP et le système en ligne ou pour mettre en œuvre des ECP, comme l'avait demandé à l'origine la Commission intérimaire à sa troisième session (2001). Le Comité et le Bureau de la CMP ont examiné cette question plus avant à leurs réunions de mai et juin 2024, lors desquelles le secrétariat a de nouveau souligné l'importance d'obtenir un financement durable pour les activités d'ECP. Le Bureau de la CMP a proposé de poursuivre l'examen de ce sujet à la réunion du Comité financier pour rechercher des mécanismes de financement.

[31] En septembre 2024, l'équipe du Comité qui travaille sur l'ECP a souligné la nécessité d'intensifier le plaidoyer pour assurer ce financement et proposé d'allouer un pourcentage des fonds du projet à la maintenance de la plateforme et à la recherche de financements externes.

[32] À sa réunion de novembre 2024, le Comité a examiné les moyens de financer durablement la mise en œuvre d'ECP et la maintenance du système en ligne correspondant, formulant des recommandations. Il a, notamment:

- *demandé* au Comité financier d'affecter 50 000 USD du budget ordinaire de la CIPV et de son Fonds fiduciaire multidonateurs à la maintenance du système d'ECP;
- *demandé* au secrétariat de se mettre en rapport avec la Division de la mobilisation de ressources ou toute autre division compétente de la FAO pour mobiliser des ressources aux fins de l'ECP;
- *demandé* au secrétariat de mettre en place en son sein une équipe spéciale de mobilisation de ressources.

[33] En décembre 2024, il était encore alloué à l'activité d'ECP 96 000 USD devant financer les dépenses de personnel et de fonctionnement.

Ventilation du coût de réalisation d'une ECP

[34] Aux réunions de mai et juin 2024 du Bureau de la CMP et aux réunions de mai et novembre 2024 du Comité, le secrétariat a présenté une ventilation du coût de réalisation d'une ECP.

[35] Le coût total d'une ECP se situe entre 81 500 et 106 000 USD, comprenant:

- une **composante technique** (51,4 pour cent) avec trois ateliers, les honoraires des facilitateurs, les déplacements et la logistique. Ce chiffre englobe les activités menées avant et après l'ECP, pas seulement les jours passés pendant la mission;

- une **composante juridique** (48,6 pour cent) couvrant les ateliers juridiques, les honoraires des juristes de la FAO ainsi que les honoraires et déplacements des consultants juridiques nationaux. Ce coût diminue lorsque le pays ne choisit pas le module relatif à la législation phytosanitaire.

[36] Les honoraires des facilitateurs représentent environ neuf (9) pour cent du budget total, couvrant les activités menées avant et après la mission, soit entre 33 et 40 jours de travail.

4. Progrès dans le domaine de résultats principal 3: le logiciel et la plateforme d'ECP sont fiables, efficaces et faciles à utiliser

4.1 Conditions d'accès au système d'ECP en ligne

[37] Le système d'ECP en ligne est la propriété de la FAO et ses conditions d'utilisation ont été définies conformément aux règles de l'Organisation. Ces conditions ont été notées par la CMP à sa dix-huitième session (2024), puis établies en conséquence par le secrétariat. Actuellement, les utilisateurs sont invités à les accepter lorsqu'ils accèdent au système pour la première fois. Les conditions d'utilisation de l'ECP peuvent également être consultées par le public sur la page web dédiée⁸.

4.2 Amélioration du système d'ECP en ligne

Comprendre l'enjeu

[38] La plateforme d'ECP en ligne a connu plusieurs défaillances informatiques, nécessitant l'intervention fréquente du responsable informatique de la CIPV à toute heure. Conscient de la nécessité d'améliorer le système par une étude théorique, le secrétariat prévoit d'entreprendre une évaluation des besoins informatiques et de migrer en 2025 l'ECP vers une plateforme plus efficace pour qu'elle fonctionne de manière plus harmonieuse.

Comprendre les progrès accomplis

[39] Suite aux discussions menées en 2024 avec le Bureau de la CMP et le Comité pour traiter les problèmes informatiques, le secrétariat a demandé au Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) de lui fournir un devis actualisé pour l'évaluation de la plateforme d'ECP et de ses besoins, le recensement des lacunes, la confirmation des besoins et la formulation de recommandations globales. Le CIC a chiffré cette évaluation à 18 830 USD. Suite à la réception de ce devis, le secrétariat lancera un appel d'offres auprès de prestataires de services afin de recevoir d'autres propositions en 2025.

⁸ Conditions d'utilisation du système d'ECP en ligne:

https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2024/05/Terms_and_conditions_for_using_the_online_PC_E_system.pdf

5. Progrès dans le domaine de résultats principal 4: l'outil d'ECP est révisé et actualisé régulièrement, et de nouveaux modules et outils de planification stratégique sont ajoutés en fonction des besoins (par exemple, un module environnemental, un outil de suivi de la mise en œuvre) et le domaine de résultats 5: le cadre de suivi et d'évaluation est utilisé pour mesurer les résultats de l'application d'ECP.

5.1 Recommandations de l'étude théorique et feuille de route à suivre pour améliorer l'ECP

Objet et principales conclusions de l'étude

[40] À sa réunion d'octobre 2021, le Groupe de la planification stratégique est convenu qu'il fallait que soit menée une étude théorique incluant des considérations liées à l'accessibilité et à la souplesse d'utilisation de l'ECP. En mai 2024, les résultats de cette étude ont été présentés au Comité et bien accueillis⁹. Le document présenté à la réunion d'octobre 2024 du Groupe¹⁰ incluait les résultats de l'étude et mettait en avant les activités entreprises ou planifiées pour répondre aux recommandations de cette dernière.

[41] L'étude théorique a révélé que si l'ECP avait fortement aidé à améliorer les systèmes phytosanitaires au niveau mondial, plusieurs améliorations restaient à apporter. Ses principales recommandations ont été les suivantes:

- communiquer clairement les avantages de l'ECP;
- partager des exemples de réussite et des résultats pour en démontrer l'intérêt;
- veiller à ce que l'ECP réponde aux besoins des pays tant en développement que développés;
- impliquer les donateurs dès le début du processus;
- fournir des informations détaillées sur les modules et les processus d'ECP;
- proposer davantage de formations pour les utilisateurs et les facilitateurs;
- créer une communauté de facilitateurs pour partager les meilleures pratiques;
- actualiser le système en ligne;
- faire valoir la transparence des coûts;
- continuer d'appuyer les pays après l'achèvement de l'ECP.

Des résultats de l'étude théorique à l'action: principales réalisations

[42] Pour donner suite aux conclusions de l'étude théorique, le secrétariat a élaboré une feuille de route, que le Comité a ensuite approuvée en mai 2024, puis révisée à sa réunion de novembre 2024. Les principales réalisations sont notamment le plan web et de communication de l'ECP, le travail mené dans le cadre du projet financé par l'UE et l'atelier de définition du projet d'ECP.

⁹ Le secrétariat a partagé les résultats de l'étude théorique via l'espace de travail du Portail phytosanitaire international: <https://www.ippc.int/fr/work-area-pages/capacity-development/implementation-and-capacity-development-committee-ic/2024-ic-meetings/2024-ic-may-meeting/>

¹⁰ [Amélioration de l'Évaluation de la capacité phytosanitaire \(ECP\) – Convention internationale pour la protection des végétaux](#)

[43] **Site web et plan de communication de l'ECP.** Des progrès ont été réalisés grâce aux ressources du secrétariat, notamment pour ce qui était d'actualiser la page web de l'ECP et d'élaborer un plan de communication. En ce qui concerne ce dernier point, l'élaboration d'un plan complet, assorti de documents explicatifs et d'une vidéo, est prévue pour 2025.

[44] **Projet financé par l'UE.** Dans le cadre du projet «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire» (GCP/GLO/949/EC), que finance l'UE, il a été réalisé de nouvelles avancées, notamment:

- l'achèvement de l'analyse des lacunes recensées dans les stratégies nationales de renforcement des capacités phytosanitaires, qui sera publiée en 2025;
- le partage de la structure des coûts de l'ECP avec le Bureau de la CMP et le Comité (achevé en 2024);
- l'organisation à Rome (7-10 octobre 2024) d'un atelier de définition du projet d'ECP destiné à améliorer les compétences en matière de gestion de projet et de proposition de financement;
- l'exploration, pour l'ECP, d'autres formats tels que l'ECP «allégée»;
- la mise en place du Campus CIPV d'étude de la santé des végétaux pour les facilitateurs ECP, avec de nouvelles formations en ligne;
- la dispensation d'un cours virtuel de 4 semaines sur l'outil d'évaluation rapide des capacités phytosanitaires (R-SAT)¹¹, en collaboration avec le COLEAD, qui a fourni des conseils pratiques sur l'utilisation du R-SAT comme outil complémentaire pour appuyer la mise en œuvre de stratégies d'ECP, l'accent étant mis sur l'élaboration de propositions de projets fondées sur la méthodologie R-SAT.

[45] **Atelier de définition du projet d'ECP destiné à faciliter la mise en œuvre de stratégies nationales dans les pays ciblés.** Organisé à Rome du 7 au 10 octobre 2024, cet atelier a rassemblé les coordonnateurs nationaux de l'ECP, les facilitateurs ainsi que le personnel du secrétariat et du COLEAD. Ayant pour objet d'améliorer les compétences en matière d'élaboration de propositions de projets, il a permis de présenter des avant-projets de propositions aux parties prenantes mondiales et aux donateurs potentiels pour obtenir leur avis. En conséquence, il a été rédigé huit (8) propositions de projet initiales, qui seront affinées et présentées à l'atelier de mutualisation final du projet «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire» (GCP/GLO/949/EC).

[46] L'action menée pour améliorer l'ECP se poursuivra en 2025. Le secrétariat, collaborant étroitement avec le Comité, d'autres divisions de la FAO, les coordonnateurs nationaux et les facilitateurs, entreprendra plusieurs activités importantes, notamment:

- **la révision des modules d'ECP**, le but étant de tirer profit de l'expérience des coordonnateurs nationaux et des facilitateurs pour réviser ces modules;
- **l'étude des enseignements du PVS**, le secrétariat s'étant mis en rapport avec l'Organisation mondiale de la santé animale pour en savoir plus sur son outil d'évaluation de la performance des services vétérinaires (PVS). Comme l'ECP, le PVS évalue les points forts et les faiblesses, mais au sein des systèmes de santé animale. Cette collaboration permettra de comprendre les meilleures pratiques du PVS et, si possible, d'en tirer des innovations pour l'ECP;

¹¹ [Projet CIPV – RSAT – COLEAD](#)

- **la formation préalable à l'ECP** – Cette formation permettra aux coordonnateurs nationaux et au personnel des ONPV d'acquérir les compétences et les connaissances requises pour utiliser efficacement l'outil d'ECP et mettre en œuvre ses recommandations. En collaboration avec le Pôle de formation en ligne de la FAO, il a été conçu, sur ce thème, un nouveau cours qui sera lancé prochainement;
- **l'innovation dans la prise en compte du genre et des jeunes pour un impact accru de l'ECP** – On s'emploiera à intégrer une composante sociale tenant compte du genre et des jeunes, ce qui maximisera les projets et les activités issus des stratégies nationales de renforcement des capacités phytosanitaires et des initiatives connexes.

6. Progrès dans le domaine de résultats principal 5: on dispose d'un solide réseau d'expertise phytosanitaire pour appliquer les ECP

6.1 Procédure de certification des nouveaux facilitateurs ECP

[47] En 2021, le Comité a adopté la «Procédure de certification des facilitateurs ECP»¹² pour garantir la mise en place d'un processus clair et cohérent de certification de ces facilitateurs. Ce processus comprend les étapes suivantes:

- **formations en ligne** – les facilitateurs stagiaires suivent des formations en ligne;
- **formation en présentiel** – les facilitateurs stagiaires suivent une formation intensive de deux semaines en présentiel;
- **facilitation encadrée** – les stagiaires qui réussissent la formation en présentiel facilitent au moins une ECP sous la supervision d'un facilitateur certifié, qui évalue la performance du stagiaire pendant chaque mission;
- **recommandation de certification** – après une première ECP réussie, le facilitateur certifié peut recommander au secrétariat de reconnaître le stagiaire, recommandation qui doit être validée par le comité de certification des facilitateurs ECP.

[48] En 2024, il a été créé, pour évaluer les facilitateurs qui aspirent à être certifiés ECP, cinq (5) comités de certification composés chacun de membres du Bureau de la CMP, du Comité et du secrétariat, ainsi que de facilitateurs certifiés agissant en tant que mentors. En décembre 2024, il a été certifié huit (8) nouveaux facilitateurs ECP:

- Barbara PETERSON (Canada);
- Brenda MWEEMBA (Zambie);
- Camilo BELTRAN MONTOYA (Colombie);
- Descartes KOUMBA MOUENDOU (Gabon);
- Isaac MACHARIA (Kenya);
- Justina CHIVANGA (Zambie);
- Lucien KOUAME KONAN (Côte d'Ivoire);
- Nhamo MUDADA (Zimbabwe).

¹² Procédure de certification des facilitateurs ECP:

https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2022/02/Procedure_for_PCE_facilitator_certification.pdf

Recommandations

[49] La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des progrès réalisés dans les activités d'ECP au regard de la stratégie adoptée pour 2020-2030;
- 2) *prendre note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'étude théorique consacrée à l'ECP et des prochaines étapes d'amélioration prévues;
- 3) *prendre note* des huit (8) facilitateurs ECP nouvellement certifiés et de la liste des facilitateurs précédemment certifiés;
- 4) *approuver* l'allocation de fonds demandée par le Comité, à savoir 50 000 USD provenant du budget ordinaire de la CIPV et de son Fonds fiduciaire multidonateurs, pour la maintenance du système d'ECP.